

Bulletin municipal

AUGNY



SEPTEMBRE-OCTOBRE 2020



LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL





Sommaire

→ Mot du Maire	P 3
→ Cadre de vie	P 4-9
→ Travaux	P 10
→ Vie scolaire	P 11-13
→ Péricolaire	P 14-15
→ Vie culturelle	P 16
→ Vie citoyenne	P 17
→ Vie associative	P 18-21
→ Vie sociale	P 22-26
→ Vie municipale	P 27-31
→ Tribune libre	P 32
→ Metz Métropole	P 33-34
→ Etat civil	P 35

www.augny.fr
et application mobile



HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

- **Lundi** de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
- **Mardi** de 8h30 à 12h30
- **Mercredi** de 8h30 à 12h30
- **Judi** de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
- **Vendredi** de 8h30 à 12h00

Permanence téléphonique : mardi jusqu'à 18h00 mercredi jusqu'à 17h00

Mairie d'AUGNY
3, rue de la Libération
57685 AUGNY
Tél. 03 87 38 32 94
Fax : 03 87 38 36 62
www.augny.fr
direction@augny.fr



Directeur de Publication :
François HENRION

Présidente du Comité de rédaction : Chantal LEMIRE

Comité de Rédaction :
Sophie BICHWILLER, Nicole FRANIATTE,
Béatrice GLATTFELDER,
Céline KREBS, François HENRION,

Conception et Impression :
TEKPRESE (57)

TIRAGE : 1 300 exemplaires
Photographies : Commission
Communication : Chantal LEMIRE,
Associations, écoles, périscolaire,
Alain LAPLACE, J.F MESTRE, L. DOBOSZ
DANIEL NESIUS
Illustrations : © Freepik

Les articles de ce magazine ont été rédigés avec le concours de : le CSJ, les associations, le Comité des Fêtes.

Revue distribuée gratuitement
Reproduction interdite

Mot du Maire



Chères Aunéennes et chers Aunéens,

Le 15 mars dernier vous avez renouvelé toute votre confiance à la liste Augny à venir, que je représente. Une équipe sérieuse, dynamique est à vos côtés pour les six prochaines années !

Ce n'est que le 25 mai dernier que les conseillers municipaux ont pu être installés, et désigner l'exécutif de ce mandat pour permettre la mise en œuvre de nos projets à venir.

Nos projets sont nombreux, et de qualité pour répondre à vos attentes. Mais avant cela, l'année particulière que nous connaissons nous force à revoir notre quotidien. Nos équipes municipales et le corps enseignant ont passé de longues heures de travail pour préparer la rentrée de nos enfants dans les meilleures conditions. Comme chaque été, des travaux ont été réalisés pour améliorer le cadre de travail des enfants mais aussi des enseignants. Notre école bénéficie de quatre nouveaux écrans numériques dernière génération. Ce dispositif permet de doter toutes les classes d'outils performants pour un enseignement moderne. Désormais, l'école maternelle bénéficie d'un chemin d'accès plus large, protégé et embelli. Enfin, cette année encore, nos enfants bénéficieront d'un cycle natation, et pour cela nous remercions la commune voisine de Montigny les Metz.

Les travaux du périscolaire sont (presque) terminés après 2 ans d'un chantier réalisé en site occupé. Je tiens à remercier Aline et ses équipes qui ont su s'adapter durant cette période. Cet investissement de plus de deux millions d'euros sans recours à l'emprunt a été possible grâce à nos nombreux partenaires qui nous ont apporté leur confiance sur ce projet d'envergure.

La vie associative est, elle aussi, très perturbée. Mais là encore l'ensemble des bénévoles s'est mobilisé pour accueillir leurs adhérents en toute sécurité. Notre appui reste entier pour soutenir et encourager cette indispensable présence pour la vie de la commune. C'est dans cet esprit que nous lançons cette année la construction des vestiaires foot/tennis qui viendra finaliser le plateau sportif. Les espaces libérés sur l'ancien stade municipal seront valorisés pour permettre de financer ce projet d'ampleur.

La richesse de notre village ce sont les gens qui le composent. Notre commune est vivante, dynamique et solidaire grâce à l'action de chacun qui, quotidiennement, agit pour le bien de tous.



François HENRION
Maire d'Augny



→ CONFINEMENT

Ce mot est subitement rentré dans notre vocabulaire peu avant le 15 mars 2020. Certes, en décembre 2019, nous avons entendu parler de « confinement » suite à une épidémie de coronavirus à Wuhan, en Chine. Nous savions, de par la presse ou la télévision, que la population de toute une région avait déserté les centres villes, les rues, les usines ou les entreprises. Mais la Chine, c'était loin !

Le dictionnaire nous apprend que confinement signifie : le fait, pour un malade, de ne pas quitter sa chambre. Or nous n'étions pas malades ! Cependant la maladie était à notre porte, silencieuse et invisible. Et il fallait bien admettre que, une fois l'état d'urgence sanitaire déclaré ce 15 mars, nous étions bel et bien CONFINÉS. Cela signifiait un bouleversement jamais envisagé : tout notre pays à l'arrêt, pour limiter la contagion à travers la population.

Dès lors les hôpitaux sont devenus les centres stratégiques de notre vie nationale. Le monde médical dans sa totalité a porté notre pays à bout de bras. Pour certaines personnes ont commencé de longs jours de solitude et d'isolement, comme pour les pensionnaires des EPAHD, les malades hospitalisés ou alités à leur domicile, les personnes seules.

La vie quotidienne est devenue inconfortable, mais rien n'a jamais manqué dans nos fournitures alimentaires. Et si nous étions en guerre, une armée silencieuse et modeste a fait tout le nécessaire pour que notre monde subitement immobilisé soit accompagné dans sa traversée inimaginable.

Tant d'hommes et de femmes ont mis leurs compétences au service de tous : des enseignants aux routiers, des



éboueurs aux caissières, les boulangers, les pharmaciens, tous les personnels de services, d'entretien permanent, de secours...

AUGNY ET LE CONFINEMENT

Les mots de « pandémie » « état d'urgence sanitaire » « confinement » ayant été prononcés, le maire et les conseillers municipaux se sont mobilisés.

Des recommandations sanitaires ont été évoquées dès début mars. Elles ont été clairement formalisées pour les Augnéens au travers d'une lettre d'information distribuée dans les boîtes aux lettres, donnant également toutes les informations et les contacts nécessaires en cas de besoin. Ce courrier prévoyait aussi les mesures de précautions



à appliquer obligatoirement lors du scrutin maintenu au 15 mars 2020 : gestion des files d'attente, nombre de personnes présentes dans le bureau de vote, hygiène des mains, stylo individuel etc.

PERSONNES FRAGILES

On appelle personnes fragiles les personnes âgées, vivant seules ou n'ayant pas de recours familial à proximité. N'oublions pas que d'après les recommandations de l'OMS, on est déjà âgé ou vieux à 65 ans !!! Fort heureusement on peut avoir 65 ou 75 ans et ne pas se reconnaître « fragilisé ». Cependant il était demandé aux plus de 65 ans de ne pas fréquenter les grandes surfaces, les commerces ou autres lieux de rassemblements.

Les conseillers se sont organisés par quartier et ont contacté les personnes souhaitant une aide pour assurer leurs courses. L'entraide entre voisins était spontanée et nous n'avons pas connu de situation inquiétante. Des petites habitudes de visites permettant de grands services ont rapidement été prises et tout s'est passé pour le mieux.

ECOLES

L'école d'Augny se devait de rester ouverte pour les enfants de soignants. Un enfant Aunéen a été accueilli sur toute la période par différents instituteurs volontaires et nos ATSEM.

Les services techniques et les ATSEM se sont très vite attelés au travail de nettoyage et désinfection des classes, tout en respectant scrupuleusement les consignes sanitaires. C'était déjà en prévision de « l'après confinement ».

MASQUES

Le débat sur les masques a longuement occupé les ondes. D'abord inutiles puis conseillés, enfin obligatoires, les masques ont fait le « buzz ». Commandés ou pas, livrés ou pas, volés sur les aéroports ou escortés par la police à leur arrivée...la précieuse marchandise, essentiellement chinoise, était indisponible. La fabrication française se mettait alors en marche, à la suite de toutes les initiatives individuelles. La municipalité s'est à nouveau mobilisée. Le contact a été pris avec l'entreprise DODO de Saint Avold, entreprise qui mettait au point un masque pour grand public.

2500 masques ont été commandés. Nos services sont allés directement prendre possession de la commande à l'usine. Le lundi 04 mai 2020 chaque habitant recevait dans sa boîte aux lettres le nombre de masques dont il avait besoin pour lui-même et sa famille. Les masques préparés en enveloppe de 2 ou 3 pièces ont été distribués par le Maire et les conseillers, selon les nombres indiqués sur les boîtes aux lettres.



D'aspect très léger, de forme inattendue et peu courante, ces masques ont été décriés par certains. Rappelons qu'ils sont lavables 20 fois, d'une grande respirabilité et répondent à toutes les exigences de la DGA.

Rappelons surtout qu'à une période où les masques étaient rares voire inexistants, chaque habitant d'AUGNY a pu bénéficier d'un masque offrant toutes les garanties sanitaires alors que nous étions au plus fort de la crise.

SERVICES TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF

Le service technique n'a pas cessé le travail en adaptant ses horaires et respectant les mesures imposées. Le secrétariat a également organisé une permanence téléphonique et un tour de rôle en mairie.

Augny a traversé le confinement. Aucun problème grave n'a été signalé. Il était rassurant de pouvoir continuer à se rendre à la boulangerie comme à la pharmacie, deux services qui n'ont jamais fait défaut. Merci à eux !

Notons cependant que les familles ayant eu un décès, lié ou non au Covid, n'ont pas pu organiser des funérailles selon leur choix. Même l'Eglise s'est pliée aux exigences légales refusant les rassemblements.

Puis à partir du 11 mai 2020, la stratégie de déconfinement a été entamée.

A ce jour on ne parle plus de confinement mais chacun sait que la situation sanitaire est fragile et qu'il faut rester prudent. Nous avons appris les gestes barrières et nous savons qu'il faut s'y tenir. Et donc à chacun de prendre soin de soi-même et des autres pour préserver notre avenir à tous.

→ REMERCIEMENTS

Nous avons rencontré une grande solidarité pendant le confinement, tant auprès des services municipaux que des élus et surtout de la population.

Pour soutenir les commerçants locaux, la mairie a créé un document les recensant tous.

Monsieur ZSCHIECHE, qui est la personne chargée par la mairie de distribuer le bulletin municipal, s'est proposé de distribuer ce document gratuitement dans toutes les boîtes à lettres et nous l'en remercions.

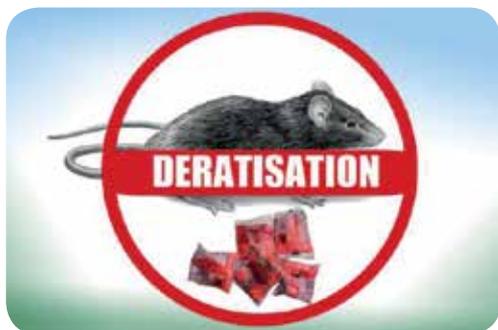
De même, nous remercions **Mesdames ZSCHIECHE et LOEW qui ont confectionné et offert des masques pour les personnels et pour tous les élèves des écoles.**

Un grand merci également à **Monsieur VILAIN, notre pharmacien** qui nous a offert de la solution hydro alcoolique pour le jour des élections municipales et ensuite pour le retour des enfants à l'école.

Un grand merci !



→ DÉRATISATION



Chaque année, la municipalité lance **deux campagnes de dératisation afin de mener une lutte réglementée contre la propagation des rats et des souris** et l'infestation du réseau d'assainissement.

Durant cette période, **les propriétaires sont invités à porter plus d'attention** à la présence de rongeurs, dans tous types de lieux où les rats et les souris trouvent des conditions favorables pour s'y abriter.

La dernière a eu lieu le 30 juillet dernier.

Bruits de voisinage : Rappel

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies électriques ne peuvent être effectués que dans les tranches horaires suivantes :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



→ LE JARDIN PÉDAGOGIQUE

Nous avons déjà souvent parlé du jardin pédagogique. Situé dans la cour du château Simon, entre l'aile dédiée au périscolaire et la chapelle, le jardin vient de trouver une nouvelle jeunesse.

En effet, piégé entre les gravats du chantier de rénovation et les échafaudages, rien ne permettait au jardin... de ressembler à un jardin.

La nouvelle installation est prévue pour durer longtemps : fer à béton pour l'armature et 600 perches de châtaignier pour le tressage du plessis. Le jardin est composé de huit carrés. Des grilles métalliques de récupération sont soudées en forme de colonnes carrées.



Elles permettront de faire grimper des hypomées, des mûriers fruits.

Des légumes occupent les carrés : courges, bettes, aubergines, tomates ou encore les céleris et choux. Des œillets d'Inde éloignent les pucerons et des parterres de surfinia et gora enjolivent le tout.

Mais qui est le jardinier de ce potager si bien entretenu ? Ce sont des jardiniers, les enfants du périscolaire.

Une activité jardinage leur propose de désherber, biner, arroser, planter mais aussi récolter. Environ 70 salades ont déjà été partagées. Les tomates mûrissent, les choux grossissent. Les enfants apprennent la saisonnalité des légumes, le temps nécessaire pour voir pousser une aubergine ou une citrouille.

Le jardin apprend le travail, la patience et le plaisir de manger les beaux légumes que l'on a cultivés.



→ RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES DE BONNE CONDUITE

Sur la commune, il est interdit de brûler ses déchets verts, conformément à la Circulaire du 18 novembre 2011, relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts. Cette circulaire précise l'ensemble de ses applications.

Suite à de nombreuses plaintes, il est nécessaire de rappeler qu'il est interdit de brûler les déchets verts ainsi que les déchets de toutes autres natures : ménagers, industriels.

DE QUOI PARLE-T-ON ? Les déchets verts sont constitués des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc. Il s'agit par exemple :

- de l'herbe après tonte de pelouse ;
- des feuilles mortes ;
- des résidus d'élagage ;
- des résidus de taille de haies et arbustes ;
- des résidus de débroussaillage ;
- des épluchures de fruits et légumes .

QUE FAIRE DE SES DÉCHETS VERTS ? ON PEUT :

- les utiliser en **paillage ou en compost individuel** car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps.
- les déposer, conformément aux règles mises en place par METZ Métropole dont la commune fait partie, dans les déchetteries.

IL EST INTERDIT :

- de les brûler à l'air libre ;
- de les brûler avec un **incinérateur de jardin**. Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit.



POURQUOI CETTE INTERDICTION ?

- Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage **des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment)**. Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve.
- Il faut également tenir compte des possibles **troubles de voisinage** (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

EN CAS DE NON-RESPECT DE L'INTERDICTION

- Il est possible d'alerter les services d'hygiène de la mairie en cas de non-respect de l'interdiction de brûler les déchets verts chez soi, ou appeler la gendarmerie.
- La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager la responsabilité du contrevenant pour **nuisances olfactives**.



→ LA TAILLE DES HAIES

Des lois régissent les traitements et tailles des haies :

- > qu'il s'agisse des haies en milieu rural (arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales)

OU BIEN

- > qu'il s'agisse des haies délimitant les propriétés des particuliers (article L415-3 du code de l'environnement)

Dans les 2 cas, il est interdit de tailler les haies entre le 1^{er} avril et le 31 juillet.

Or, si le retour du printemps est synonyme de période de reproduction pour les animaux, il signifie aussi « travaux d'entretien au jardin ». Et ces travaux de taille, élagage ou débroussaillage nuisent gravement à toutes les espèces de passereaux qui nichent dans nos jardins.

A QUEL MOMENT TAILLER SA HAIE ?

Il est conseillé de le faire avant la montée de la sève **en automne et jusqu'en janvier, en période hors gèle.**

Cependant, les changements climatiques se ressentent aussi chez les oiseaux. On observe qu'ils nichent de plus en plus tôt dans la saison. Alors devenons éco-responsables. Les beaux jours revenus, regardons la nature et agissons avec jugement. **Sauf danger**, ne taillons plus les haies ou les branches gênantes au printemps. Attendons l'automne suivant.

→ LE MARTINET NOIR

Le martinet noir (*Apus apus*) fait partie de la famille des apoïdes. On le confond souvent avec l'hirondelle alors que sa queue est plus courte et surtout ses ailes sont en forme d'arc.

C'est un oiseau capable de figures aériennes impressionnantes et remarquables dans le ciel en début d'été. Sa principale caractéristique : le martinet noir peut rester en vol jusqu'à dix mois de suite sans se poser ! Il a cependant besoin d'un nid pour sa reproduction et aime le faire dans l'anfractuosité des vieux murs, juste sous les toits.

Des martinets avaient élu domicile dans le bâtiment de Mazenod, avant la rénovation et les travaux d'isolation.



Rappel : il est obligatoire d'entretenir ses haies

Celles-ci ne doivent pas dépasser 2 mètres de haut et être plantées à 50 cm de la limite de propriété.

Si les arbres sont d'une hauteur supérieure à 2 m, il faut alors les planter à 2 m de la limite de propriété (*code civil art.670 à 673*). Aucune haie ne doit empiéter sur le domaine public.

En cas d'incident, la responsabilité du propriétaire est engagée.



Pour ne pas les perdre, la municipalité a fait installer des nids sous la toiture de la ferme, à l'entrée du parc.

12 nids ont été installés. 4 sont occupés. Cet oiseau rapide, aux cris stridents à la tombée du jour, ne se pose que pour nidifier. Il est très difficile de l'observer.

Migrateur, le martinet quitte nos régions vers septembre pour revenir au printemps. Fidèle, il peut retrouver et occuper le même nid de nombreuses années de suite.

A chacun d'observer pour essayer de reconnaître les martinets en vol !

→ LOTISSEMENT DE LA RAMOTTE

Le déplacement du terrain de football et des cours de tennis en 2014 a créé une friche sur l'ancien plateau sportif que la commune d'Augny souhaite désormais revaloriser de manière qualitative en partenariat avec les riverains de ce futur quartier.

Ainsi, la commune mène une réflexion depuis plus d'un an sur l'aménagement de ce site en conciliant développement urbain et développement durable : la réutilisation d'un foncier de friches rentre dans cette logique en permettant de ne pas étendre le village hors de ses limites actuelles tout en répondant à la forte demande de personnes désirant vivre à Augny.

Nous apporterons un soin particulier à ce secteur : d'une part les espaces de stationnements seront traités de manière perméable pour permettre l'infiltration et un bassin d'infiltration prendra place sous les futures voiries pour ne pas surcharger les réseaux existants. D'autre part, ce projet est couplé avec la réfection et l'agrandissement du bassin de rétention existant, ainsi qu'à la renaturation de la Ramotte visant à lui redonner un aspect naturel

méandreux et des berges aménagées pour la promenade. Enfin ce futur quartier permettra de raccorder le chemin du Bois Saint-Jean aux rues dites « en attente » (ruelle de Pâques et lotissement du château) et de mieux faire communiquer ces secteurs entre eux en facilitant les échanges.

D'un point de vue urbanistique, le lotissement de la Ramotte répondra aux attentes de chacun en proposant 19 parcelles libres de construction allant de 5 à 12 ares, des maisons en bande vendues « clés en mains » par un promoteur encore à définir, ainsi qu'un petit collectif destiné aux séniors. Ce dernier programme mêlera logements et services à la personne sur un même lieu, tout en s'imbriquant dans le tissu associatif auménil.

→ AUTRES TRAVAUX PROGRAMMES QUI DEMARRENT

- Le vestiaire foot/tennis
- Le réaménagement du bassin de rétention de la Ramotte (la terre est évacuée sur le plateau de Frescaty)



→ TRAVAUX SUR LA CHAUSSÉE

Le blow-patcher est une solution innovante pour réaliser les réparations de chaussée courantes de type nids de poule, flaches, reprise de rives ou petits faïençages. Cet outil, peu encombrant par rapport à un atelier classique, est complet. Il permet ainsi de réaliser avec peu de moyens humains et un grand niveau de sécurité toutes sortes de réparations.



Avec uniquement un remplissage de gravillons (4/6) et d'émulsion (69 %) il est possible de boucher les trous, de desflacher ou rendre imperméable une partie de la chaussée. Après la mise en place de panneaux afin de signaler aux usagers la zone de chantier, il n'y a plus qu'à mettre la machine en marche et commencer à réparer.

Et c'est précisément ce que la mairie a réalisé à Augny le lundi 10 août dans différents quartiers.

→ À L'ÉCOLE

13 MARS 2020

Le Ministre de l'Éducation Nationale, Jean-Michel Blanquer, annonce la fermeture de toutes les écoles, collèges et Universités au moins jusqu'aux vacances de printemps.

Il annonce qu'une continuité pédagogique à distance va être mise en place.

Chaque parent pourra, via un site web, se connecter à une classe virtuelle et aider son enfant.

A Augny, tous les enseignants ont gardé le lien avec leurs élèves en envoyant et en corrigeant des devoirs.

Pour les familles non dotées d'ordinateur, la mairie a mis en place un service de photocopies. Les parents venaient les récupérer.

Un service de garde a été proposé pour les enfants dont les parents étaient personnels soignants. Une seule demande nous est parvenue et cet unique élève a été pris en charge le temps nécessaire.

11 MAI 2020

Les écoles peuvent ouvrir à nouveau.

A Augny, pour cette rentrée très spéciale, nous avons tenu compte de nombreuses contraintes et des avis des enseignants, des parents d'élèves, des PEP 57.

Il a été nécessaire de se téléphoner, d'échanger des mails, de se rencontrer et surtout de prendre en compte le protocole sanitaire édité par le gouvernement avant de prendre une décision.



Nous avons décidé de ré-ouvrir toutes les classes de l'école élémentaire, ainsi que la grande section de la maternelle grâce à la mobilisation des enseignants, ATSEM, agents d'entretien.

Les parents ont dû se prononcer auprès des enseignants quant au retour de leurs enfants à l'école et au vu des effectifs réduits, les classes ont pu fonctionner normalement à partir du 14 mai.



Une autre possibilité avait été offerte aux parents pour un retour le 2 juin.

Puis le gouvernement a annoncé le retour à l'école « obligatoire » à compter du 22 Juin.



→ LES CM2 ONT DIT ADIEU À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Lors de la dernière semaine de classe, Madame Chantal LEMIRE, Adjointe en charge des affaires scolaires, a rendu visite aux élèves de CM2 des classes de Mesdames COVINO et WILLEMIN.

Pour ces 35 élèves, la fin de l'année scolaire annonce une étape cruciale dans leur vie d'écolier : le passage en 6^{ème} au collège.

Pour eux, ce sera l'inconnu car dans le contexte actuel, ils n'ont pas pu faire la traditionnelle journée de préparation et la visite du collège Mermoz.

Cette année, la nouvelle équipe municipale a doté les futurs collégiens d'un outil indispensable et pratique figurant sur la liste des fournitures scolaires : la calculatrice.



Souhaitons à tous ces élèves, pleine réussite pour la poursuite de leurs études.

→ ÉCOLE LE PÂTURAL : DES RÉCRÉATIONS TOUT EN COULEUR !

Quand on est enfant et qu'on est à l'école primaire, l'endroit préféré est très souvent la cour de récréation. C'est là que les élèves adorent s'amuser le temps de la récré. L'éducation d'un enfant passe aussi par le jeu.

Attendus par les enfants et les enseignants des tracés de jeux colorés au sol ont été réalisés dans la cour de l'école Primaire par la société AXIMUM et financés par la Municipalité. Coût des travaux : 3 684 €



Jeux installés dans la cour de l'école



→ PHOTO DE CLASSE

Les enfants auraient pu, cette année, ne pas repartir avec la traditionnelle photo de classe !

Pourtant, à l'initiative de la municipalité et grâce à Monsieur Alain LAPLACE, passionné de photographie, une séance photo a été organisée le 2 juillet 2020, pour l'ensemble des classes de primaire.

Merci à tous ceux qui ont permis ce moment «souvenir».



Alain LAPLACE

→ AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE L'ÉCOLE



Jusqu'à aujourd'hui, un passage plutôt étroit menait à l'entrée de l'école maternelle. Deux poussettes ne pouvaient pas se croiser.

Cette rentrée de septembre 2020 offre aux parents et aux élèves une nouvelle entrée. Pour la réaliser, le square a été dégagé, son sol égalisé et recouvert de « grouine » c'est-à-dire de gravier calcaire.

Une allée élargie, stable, recouverte d'enrobé permet une circulation fluide. Cette allée bien délimitée est bordée d'une longue plate-bande où sont plantés des fusains, osmanthus et viburnum. Elle est aussi enjolivée d'une petite barrière de ganivelle en châtaigner.

Enfin et surtout une verrière recouvre l'allée et permet aux parents d'être à l'abri des intempéries. Et c'était bienvenu lors de cette rentrée pluvieuse.

Le projet sera complet lorsque 2 « lauriers du Portugal » seront plantés au centre du square, entourés d'une banquette.

Promis en mars, réalisé en août, cet aménagement apporte sécurité et confort aux enfants comme aux parents. Chacun peut apprécier le résultat.

→ RENTRÉE DES CLASSES

C'est sous une pluie battante que s'est déroulée la rentrée des classes 2020/2021.

Toutes les mesures avaient été prises pour se conformer au protocole sanitaire en vigueur. La rentrée s'est échelonnée de 8h30 à 9h15. Toutes les classes ont été équipées d'un thermomètre sans contact infrarouge.

Les enseignants sont venus accueillir masqués leurs élèves au portail, et conduits en classe pour éviter les regroupements.

Cette année, le groupe scolaire compte 226 élèves, dont 69 à la maternelle et 157 à l'élémentaire.

Peu de changement quant aux enseignants.



ÉCOLE MATERNELLE	PROFESSEUR
PETITE SECTION	M ^{me} DECREUSE
MOYENNE SECTION	M ^{me} BERTRINGER
GRANDE SECTION	M ^{me} SCHEID

ÉCOLE PRIMAIRE	PROFESSEUR
CP	M ^{me} EHRHARDT
CP/CE1	M ^{me} GREFF
CE1	M. HUYSENTRUYT
CE2	M. LEWIS
CE2/CM1	M. BARBIER
CM1/CM2	M ^{me} VILLEMEN
CM2	M ^{me} COVINO
UPE2A (unité pédagogique pour enfants allophones arrivants)	M ^{me} MIRAMBET



→ AU PÉRISCOLAIRE

Malgré un protocole très contraignant, le périscolaire a fonctionné dès le retour des enfants à l'école.

La directrice, Aline Balosso, a réuni son « staff » pour organiser au mieux l'accueil des enfants. Toutes les précautions ont été prises.

Des groupes ont été constitués et encadrés par le même animateur.

Les enfants ont rapidement compris l'importance du respect des nouvelles règles et les ont acceptées.

Le service de restauration a repris normalement après quelques jours de repas tirés du sac.

Fonctionnant tout d'abord sur le temps de midi et après l'école jusqu'à 17h30, le périscolaire a repris le rythme normal d'accueil des enfants jusqu'aux vacances.

Après la rentrée du 22 juin, ils étaient environ 60 à midi et 20 le soir.



→ SORTIE DU NUMÉRO 1 DE « PÉRI NEWS »

A l'origine : notre animatrice « Fred » qui a suivi une formation sur un sujet qui l'a fortement intéressée : le journalisme.

Elle a entraîné quelques élèves dans cette aventure et nos reporters en herbe ont élaboré des questionnaires sur des sujets les concernant : Histoire du périscolaire, comment était-il avant ? Pourquoi avoir fait tous ces travaux ? Et pour cela ils ont interrogé Aline la directrice. Puis Monsieur le Maire les a reçus pour répondre à leurs nombreux questionnements sur le village.



→ L'ÉTÉ AU PÉRISCOLAIRE

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement a rassemblé une quarantaine d'enfants du 6 au 31 juillet dans les locaux du périscolaire.

Sur le thème « **Les Vacances Apprenantes** », les enfants ont participé à une quantité d'ateliers variés (philosophique, scientifique, médiatique ...).

Deux mini stages ont été organisés par le « **CPN Les Coquelicots** ».

Le premier du **7 au 10 juillet**. Ils ont abordé divers thèmes et en particulier **LA BIODIVERSITÉ ET LES ÉCOSYSTÈMES**.

Le second du **28 au 31 juillet**. **L'ATELIER DE FABRICATION DE NICHOURS** a passionné nos petits bricoleurs.



Club Nature



→ AU THÉÂTRE CE SOIR !

La municipalité a proposé dans le cadre de sa politique culturelle, une pièce de théâtre comique le 26/09/2020 à 20H30 à la salle des fêtes d'Augny.

Dans le respect des mesures édictées par les services de l'état, les spectateurs devaient porter un masque durant la représentation, les personnes venant en groupe ont pu s'installer ensemble et chaque groupe était séparé de l'autre par une distance d'un mètre.

« **Comme ils disent** » : c'est plus de 500 représentations depuis sa création en 2008 par ses auteurs Christophe Dauphin et Pascal Rocher.

Plébiscitée par de nombreuses programmations culturelles, cette comédie à succès est aujourd'hui reprise par Jordan Chenoz dans le rôle de David, et Sébastien Boisdé en alternance avec Antoine Bernard dans le rôle de Phil.

Point commun de toutes les représentations, en tournée, à Paris ou encore au Festival d'Avignon : les critiques sont unanimes. Les spectateurs passent un excellent moment et affichent un large sourire du début à la fin !



COMPOSITIONS TOUSSAINT

Bichwiller
Etablissements horticoles
AUGNY VILLAGE
03 87 38 44 49

- Votre horticulteur depuis 4 générations
- Large gamme de plantes annuelles, bisannuelles et vivaces
- Compositions automnales, chrysanthèmes
- Replants maraîchers
- Arbustes originaux

OUVERT TOUS LES JOURS de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 18, rue Saint-Blaise - AUGNY

→ FÊTE PATRONALE, TRADITION ET MÉMOIRE

Dimanche 28 juin 2020

L'année 2020 restera comme un mauvais souvenir. La fête patronale de la Saint-Jean a été supprimée à cause du risque de contamination collective. Dans la tradition, la mairie n'a pas oublié d'honorer les morts pour la France. C'est ainsi que le Maire, François Henrion a déposé une gerbe au Monument aux Morts, et à l'espace Souvenir Français au cimetière, en présence de Béatrice Glattefelder, première

adjointe, et Gérard Louyot, président du Souvenir Français. Auparavant, une gerbe a été déposée à l'autel Saint Jean-Baptiste à l'église et une sur la tombe de Jean Dziedzic ancien Maire d'Augny.



Gérard LOUYOT
Président du Souvenir Français à AUGNY



Deux Monuments aux Morts sur la commune d'Augny. Un premier près de l'église, un second sur l'ancienne BA 128.



→ COMITÉ DES FÊTES

Après un début d'année peu festif, lié au Covid 19, le Comité des Fêtes reprend du service !

Son assemblée générale a eu lieu le vendredi 26 juin 2020, à la salle des Fêtes d'Augny. A cette occasion, un nouveau bureau a été élu.

Pour l'année 2020/2021

Président : Roger KOKOT,
1^{er} vice-président : Yves HUARD,
2^{ème} vice-président : Jean-François FLOC'H,
Trésorier : André KRAKOWIAK,
Trésorière adjointe : Josiane HAMES,
Secrétaire : Nelly DREVET,
Secrétaire adjointe : Claire BEAUVICHE

Trois assesseurs complètent cette liste :

Noëlle JOHANNES, Carole HENRION et Laurent MULLER.

Les bénévoles s'affairent d'ores et déjà pour préparer les prochaines manifestations, sous réserve de l'évolution favorable des conditions sanitaires. Par contre, cette année pas de fête patronale, pas de soirée du 13 juillet ni de pique-nique.

Contact : secrtairecdfaugny@gmail.com



La nouvelle équipe du Comité des Fêtes

Le bureau du Comité des Fêtes a décidé, en raison de la crise sanitaire actuelle, que le marché de Noël 2020 n'aurait pas lieu. Nous vous attendons nombreux en 2021.

LA SOCIÉTÉ SAINTE CÉCILE, LA MUSIQUE DE A À Z...

Vous êtes musiciens, vous recherchez un groupe, une école de musique, ou simplement faire découvrir le monde de la musique à vos enfants, la société Sainte Cécile d'Augny peut vous proposer :

L'éveil musical : De 4 à 6 ans, Émilie Fuzellier directrice et professeur dans une école de musique, accueillera votre enfant, et lui fera découvrir la musique à travers les instruments à vent où à percussions. Ils auront également des ateliers ludiques comprenant danse, jeux rythmiques et chant.

L'école de musique : Notre école de musique a la capacité d'accueillir et d'enseigner à partir de 7 ans la musique et le solfège. Musiciens professionnels et confirmés, se chargent d'enseigner la théorie musicale et l'apprentissage des instruments tels que les cuivres (clairon, cor, trompette, euphonium, basse...) et la percussion (tambour, clavier...). Une initiation instrumentale est également proposée.

Les cours sont dispensés gratuitement tout en respectant le niveau de chaque élève. Chaque année nous présentons nos élèves aux examens régionaux afin de vérifier et de valider leurs niveaux et notre formation.

L'orchestre de la Batterie Fanfare d'Augny : Reflet de notre savoir-faire et de notre association, il est composé de 17 musiciens de 8 à 48 ans quasiment tous issus de notre école de musique. Notre formation représente le village au travers de ces prestations lors de cérémonies, fêtes patronales, Saint-Nicolas et concerts.



Vous pouvez nous rejoindre, amateur, professionnel, débutant ou musicien confirmé. Nous saurons vous accueillir et vous intégrer au sein de notre équipe. Pour terminer 2020, l'association devrait (sous réserve du Covid-19) présenter un concert de Sainte-Cécile le 28 ou 29 novembre prochain. Ce concert sera composé de plusieurs nouveaux morceaux, mais sera surtout la représentation du projet chorale en fanfare baptisé « Ecoliers en Fanfare ». Première collaboration, culturelle et technique avec les élèves de l'école du Patural d'Augny.

→ CERCLE SAINT-JEAN

Toujours plus nombreux, les adhérents ont dépassé la barre des 1500 pour la saison 2019/2020.

Le traditionnel vide-grenier n'a pas pu avoir lieu en raison des risques encourus.

La bourse aux jouets, quant à elle, aura lieu le dimanche 15 novembre 2020, à la salle des fêtes, si les conditions sanitaires le permettent.

Le Cercle St-Jean gère aussi les cours d'anglais organisés par **POP ENGLISH**.

Ces cours seront aussi reconduits pour la prochaine saison.

La nouvelle plaquette, présentant toutes les activités 2020/2021 a été distribuée dans les boîtes aux lettres aux environs du 15 août.

Sports, culture et loisirs, vous y trouverez facilement ce qui vous convient le mieux, disponible sur le site augny.fr



► Assemblée Générale du Cercle Saint Jean

+ DE 1500 ADHÉRENTS

OUVERTURE DU CERCLE SAINT JEAN :

- > Mardi : 13H30 à 18H00
- > Mercredi : 9H30 à 12H00
13H30 à 18H00
- > Vendredi : 14H00 à 17H00
- > Samedi : 9H00 à 12H00

CONTACT

CERCLE SAINT JEAN

3 Rue de la Libération 57685 AUGNY

Tél : 03 87 63 79 51

E-mail : cercle.saint.jean@wanadoo.fr

Site internet : www.cerclesaintjean.com



→ BASKET

Comme toutes les sections sportives, la saison 2019-2020 s'est malheureusement arrêtée bien plus tôt que prévu... Elle a tout de même été riche en rebondissements, avec des Seniors qui se maintiennent finalement en championnat PRSM (grâce à la décision de la FFBB de geler les classements), et des enfants plus motivés que jamais. Ce sont d'ailleurs eux, ces petites frimousses assoiffées de notre balle orange, qui ont retenu en grande partie notre attention.

Pour la première fois dans l'histoire du club, nous avons eu l'occasion d'organiser un plateau pour nos U9, avec la participation des clubs de MBC et de Sainte-Marie-aux-Chênes. Un bel après-midi sportif pour la vingtaine d'enfants présents. Un grand merci d'ailleurs à tous nos bénévoles sans qui cet événement n'aurait pu avoir lieu.

Ce fut l'occasion pour eux d'arborer fièrement, et pour la première fois, leur maillot officiel, grâce à notre sponsor « **HAAF** » (Plâtrerie, isolation, cloisons, faux-plafonds) !

La reprise de l'entraînement a eu lieu début Juillet pour les Seniors, avec quelques transferts déjà officialisés afin de se renforcer pour la future saison.

Il nous tarde de tous vous retrouver ! Prenez soin de vous d'ici là, et faites attention à vos proches.



→ LE STAND DE TIR



ÉCOLE DE TIR :

L'école de tir, réservée rappelons le aux jeunes, filles ou garçons de 8 à 14 ans, a vu, comme beaucoup d'autres, son élan coupé par la crise sanitaire. Mais une nouvelle saison commence et les trois instructeurs BERTRAND Jean Marie, CARON Philippe et DIAN Gratien, donnent bénévolement le meilleur d'eux-même pour la plus grande satisfaction des élèves et de leurs parents. Si vous êtes intéressés contactez nous pour une inscription.

COMPÉTITIONS :

La crise sanitaire étant intervenue en pleine saison des compétitions, toutes celles auxquelles nous avons prévu de participer ont été annulées.

TRAVAUX :

Sauf pendant le confinement complet, notre équipe de bénévoles a bien travaillé et les toilettes pour handicapés sont maintenant hors sol. Les branchements sanitaires sont effectués, encore quelques mois et nous pourrions utiliser cet équipement.

Nous rappelons que bien qu'ayant des effectifs au complet avec une liste d'attente, les Aunéens restent prioritaires pour les inscriptions à notre club.

Une étude est en cours pour diagnostiquer l'impact des tirs sur le bruit environnant.

Contacts pour le club « La Ligne de Mire »
Secrétariat : 06 80 33 35 69
Courriel : JammartPierre@Numericable.fr
Site internet : lalignedemire.com



→ TENNIS CLUB D'AUGNY



Pour tout contact :
tennis.augny@fft.fr
ou 03 87 63 79 51
(Secrétariat du Cercle Saint-Jean)
www.facebook.com/tennisclub.augny.9
<https://tenup.fft.fr/>

NOUVEAUTÉS

- Nouvelle licence « club » jeune de 6 ans et moins à 12 €.
- La licence découverte de 3 € valable 3 mois est valable pour toute personne non licenciée de l'année en cours.
- Les jeunes CM1 et CM2 scolarisés dans la commune bénéficieront d'une carte passerelle du 1^{er} septembre au 17 octobre pour découvrir au sein du club la pratique du tennis gratuitement et sans besoin de licence.

A retenir dans votre agenda :

- Inscriptions et renseignements le vendredi 28 août de 18h00 à 20h00 et le samedi 29 août de 9h00 à 12h00 au club house.

Et toujours

- FITENNIS
- Championnats par équipes
- Championnats individuels
- Tournois internes et externes homologués FFT
- Raquettes FFT, tennis féminin
- Tennis loisir avec réservations par smartphone
- Soirées repas, convivialité...

- Stages d'initiations et de perfectionnement par notre D.E.

- Actions de sensibilisation dans le scolaire et périscolaire.

Des stages de découvertes du tennis sont organisés pendant les vacances scolaires afin de découvrir la pratique du tennis. Des cours individuels peuvent également être dispensés sans que vous soyez licenciés.

Des équipements de qualité :

- Une salle couverte dédiée à la pratique du tennis sur green set parquet, chauffée et éclairée.
- 3 courts extérieurs surface confort en terre battue artificielle (matchclay) éclairés
- Un club-house avec sanitaires, douches et vestiaires, bar, cuisine, salon TV, WIFI gratuit, mobilier convivial, terrasse avec tables, chauffeuses et stores...

L'enseignement du tennis :

- 2 professeurs D.E. dont 1 salarié
- 1 coach sportif



➔ FOOTBALL

Une saison raccourcie par les évènements du Covid-19 mais qui restera une belle saison pour le CSJ Augny Football.



Cette saison a démarré par la création d'une équipe féminine U13 avec un réel potentiel et un coach très investi. Merci à Guillaume pour tout le travail fourni ainsi qu'à Jérôme son adjoint. Nous sommes confiants pour la prochaine saison et espérons recruter encore plus de jeunes joueuses afin d'étoffer cette équipe et pourquoi pas créer de nouvelles équipes féminines.

L'École de football, quant à elle, continue sur sa lancée avec une très belle progression du nombre de joueurs. Près d'une centaine de jeunes sont présents au sein de la « Casa Blu », très bien encadrés par nos bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie tous les week-ends et la semaine lors des entraînements. On ne les remerciera jamais assez car sans eux, le club ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui !

Nous continuons notre recrutement pour l'École de Football et recherchons des joueurs et joueuses né(e)s de 2006 à 2015, pour les catégories U6 à U15.

Les seniors ont réalisé une belle demi-saison qui aurait pu aboutir sur une montée pour les deux équipes, néanmoins quelques erreurs et la fin précipitée de la saison les en ont empêché. L'équipe B a réalisé un quasi sans faute (8 victoires et 1 défaite) et a fini 1^{ère} de son groupe. L'équipe A a terminé 3^{ème} de son groupe (6 victoires, 2 nuls et 2 défaites). Très belles prestations des joueurs qui ont tout donné et un grand bravo aux coaches, Cyril et Benjamin, pour leur investissement et pour la dynamique qu'ils ont su apporter au groupe.

L'ambition du club reste la même que la saison précédente : la montée de nos 2 équipes seniors en divisions supérieures. Le recrutement a déjà commencé avec le retour d'anciens joueurs et surtout, l'arrivée de jeunes joueurs dans le but de rajeunir l'effectif et d'apporter leur fougue.

Afin de continuer à se développer, le CSJ Augny Football souhaite recruter et former des arbitres débutants ou confirmés. A l'heure actuelle, le club compte 2 arbitres qui continuent l'aventure pour la saison 2020-2021.

Sur le plan événementiel, cette saison a été très difficile pour le club avec de nombreux évènements annulés suite à

la pandémie qui s'est abattue sur le pays et le monde entier : Loto, Fête du Foot, ... Nous avons débuté la saison par une superbe soirée partenaire « **Augny Business Club Volume 1** », qui a eu lieu le 06 Septembre 2019 chez notre partenaire La Cave de Léon. Nous souhaitons remercier l'ensemble des entreprises, qui nous soutiennent tout au long de l'année, durant une soirée de folie. Plus de 80 personnes (entrepreneurs, joueurs, membres du comité, Mairie, ...) étaient présents.

S'en est suivi le Noël de la « **Casa Blu** » à la salle Jean Dziedzic le 14 Décembre 2019, où l'ensemble des enfants se sont retrouvés pour jouer quelques matchs, manger des chocolats et donner leur liste de cadeaux au Père Noël.

Et enfin, le 07 février dernier a eu lieu « **Augny Business Club Volume 2** », la seconde soirée partenaire du club chez A3 Sonorisation qui a connu un franc succès. Nous remercions encore nos partenaires de nous accompagner toute l'année sur le plan financier mais également pour organiser des sorties pour les enfants (Matchs du FC Metz, parc d'attraction, ...)

Hâte que la saison 2020-2021 démarre pour de nouvelles aventures !



➔ MISE EN PLACE DU CCAS LE 30 JUIN 2020

La mise en place du CCAS se fait dans les deux mois qui suivent l'installation du conseil municipal.



Dans le contexte du COVID le conseil municipal s'est mis en place le 25 mai 2020, le conseil d'administration du CCAS avait donc jusqu'au 25 juillet 2020 pour s'installer.

Le nombre de représentants au conseil d'administration au CCAS a été établi à 10 membres, soit 5 représentants élus et 5 représentants nommés par le Maire. Ces derniers sont obligatoirement issus de quatre catégories d'associations visées au code de l'action sociale soit :

- Un représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département
- Un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Après la campagne d'information auprès des dites associations et en tenant compte des délais de réponses impartis il est procédé à la nomination par arrêtés municipaux de ces représentants.



En cas d'absence de représentants de ces associations, il peut être procédé à la désignation de « personnes qualifiées » qui participent à l'action sociale au sein d'une association communale en qualité de bénévole.

Les membres élus ont été désignés lors de la séance du conseil municipal du 11/06/2020, ils sont au nombre de cinq :

- Béatrice GLATTFELDER
- Chantal LEMIRE
- Claude BERTSCH
- Céline MALEVILLE-TISSOUX
- Cynthia PARMENTIER

Les membres issus de la société civile sont nommés par le Maire par arrêté municipal, ils sont au nombre de cinq :

- Madame DILLY Frédérique représentante de l'APF (Association des Paralysés de France)
- Madame ZMINKA Valérie représentante de l'AIEM (Association d'Information et d'Entraide Mosellane)
- Madame HAMES Josyane représentante du Club de l'amitié (Association représentant les personnes âgées sur la commune)
- Madame HUARD Monique représentante du CSJ (personne qualifiée)
- Monsieur RAMONET Michel bénévole associatif (personne qualifiée)

Le Maire est président de droit du CCAS. Lors de la première séance du conseil d'administration qui s'est tenue le 30 juin 2020 il a été procédé à l'élection du vice-président

- Béatrice GLATTFELDER

L'adoption du règlement intérieur, le vote du compte administratif, celui du compte de gestion, ainsi que le budget primitif ont été votés lors de cette séance.

Le CCAS se réunit au moins une fois par trimestre. Il se déroule à huit clos dans le respect de la confidentialité. Toutes les informations s'y afférant sont protégées par le secret professionnel.



→ REPAS DES AÎNÉS 23 FÉVRIER 2020

Ambiance cabaret pour nos aînés.



C'est autour d'un repas proposé par « **TRESSON TRAITEUR** » qu'une centaine de séniors s'est retrouvée pour fêter comme il se doit le traditionnel repas des aînés offert par la municipalité.

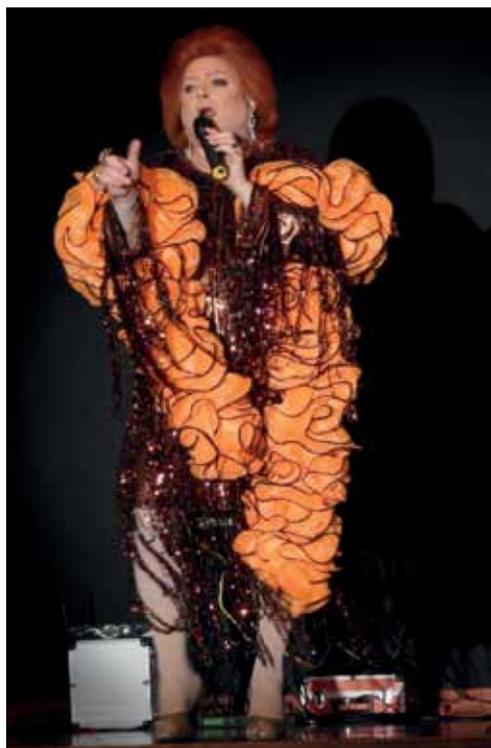
On commence à parler d'un virus qui vient de Chine et qui fait de nombreuses victimes au pays du soleil levant. Cependant les informations restent floues voir peu fondées. Aussi c'est encore avec l'esprit léger et le cœur à la fête que nos aînés se rassemblent à la salle des fêtes en ce dimanche 23 février.

La batterie fanfare débute les festivités avec plusieurs titres de leur répertoire, une fois l'apéritif pris avec les musiciens, il est temps de passer à table pour déguster

filet de sandre en croûte d'herbes, tournedos de veau aux girolles, assiette de fromage et pour terminer un délicieux fondant au chocolat cœur framboise. Les papilles sont à la fête ici plus question de régime, de cholestérol ou autres vilains maux, non il s'agit bien de profiter et de se faire plaisir.

Et comme pour faire un dernier hommage à MICHOU c'est l'orchestre **Elégance** qui propose une attraction cabaret avec la chanteuse **Karine** interprète Piaf et Minelli avec brio, et l'humoriste **Stephan** qui tour à tour se transforme en Régine, Dalida ou encore Mireille Mathieu.

Il interpelle la salle et fait participer des spectateurs sous les applaudissements d'un public ravi et enjoué.



Une formidable ambiance, un beau moment de partage et de bonne humeur !

Avec le recul la locution « **Carpe diem** » tirée des vers d'Horace et qui se traduit en français par « **cueille le jour présent sans te soucier du lendemain** » revêtait toute sa pertinence.

En effet, rien à ce moment ne présageait la crise sanitaire inédite dans laquelle la France et une partie du monde allait être plongée.

→ MONSIEUR HERVÉ LEVERGOS

Les nonagénaires sont de plus en plus nombreux, et souvent en bonne santé. Loin des clichés, ils restent curieux de tout.



► Hervé LEVERGOS

C'est le 03/08/1930 qu'Hervé LEVERGOS a vu le jour à la maternité Ste Croix de Metz. Il est le cadet d'une famille de 3 enfants Marie-Yvonne, Fernand et Hervé.

Sa maman Marie TISSIER est originaire d'Augny, son papa Yves LEVERGOS de Vannes. Lorsque l'exode est déclenché, durant la seconde guerre mondiale, le couple s'expatrie en Meurthe-et-Moselle durant une

année puis rejoint la grand-mère maternelle qui elle avait été expulsée à Laurière en Haute Vienne.

C'est à la libération que la famille regagne la Lorraine et réside à Metz dans un premier temps avant de s'installer à Augny.

Le prieuré à côté de l'église fut la maison de son enfance. C'est sur la place de l'église qu'il partage avec ses compères MOUZARD, PICHON et FONTAINE les temps libres et l'insouciance de la jeunesse.

C'est le football qui attire le jeune homme. Il fera partie du CSJ Augny section football pendant une vingtaine d'années. Une fois entré dans la vie active à la Caisse d'Allocations Familiales de Metz il poursuivra la pratique de ce sport dans le cadre de tournois interrégionaux.

Mais s'il y a un sport qui est associé à la famille LEVERGOS à Augny c'est celui du basket. Hervé en sera président pendant 10 ans son frère Fernand, également domicilié à Augny, en assurera le secrétariat. Puis comme une espèce d'hérédité, Vincent le fils de Fernand, reprendra le flambeau au poste de président pendant 17 ans.

Hervé épouse Anne-Marie VAILLANT en 1953. De leur union naîtront deux garçons Yves et Didier. Au début des années soixante le couple s'installe au 39 rue de Fey. Hervé est heureux de pouvoir retrouver ce village qui l'a vu grandir et auquel tant de souvenirs d'enfance sont rattachés.

Parmi ces souvenirs d'enfance il y a les étés passés dans les champs à aider son copain Julien HENRION pour la moisson. Seul le décès de Julien le 02/06/2020 mettra fin à cette solide amitié.

Après le travail aux champs il y avait le bonheur de se rendre à la fête patronale où l'on passait plusieurs heures sur les manèges après s'être acquitté de son abonnement journalier. Et puis à l'âge de l'adolescence le bal de la St-Jean où l'on faisait danser les filles aux sons des flonflons.

Et puis il y a cette maison familiale à Damgan en Bretagne ou chaque membre de la fratrie a fait construire une maison sur un terrain familial, c'est là que chaque année au moment des vacances scolaires la tribu se retrouve. Plus tard il y a eu aussi l'engagement municipal avec un premier mandat dans l'opposition sur la liste menée par Monsieur ISLER, puis un mandat sur la liste de Monsieur LAGACHE. Hervé sera en charge du comité des fêtes ; il organisera la fête patronale et le repas des aînés.

Ses passions ? La course à pied et le vélo qu'il pratique pendant de nombreuses années et lui valent de conserver une bonne forme physique et une allure de jeune homme. Aujourd'hui le jardinage occupe principalement ses journées dans un potager qu'il soigne avec la plus grande attention.

Avoir 90 ans n'est pas si terrible que cela surtout lorsque l'on a le bonheur d'avoir 4 petites filles et quatre arrières petits-enfants ; l'essentiel c'est de maintenir la forme et surtout garder le moral !

Béatrice GLATTFELDER

→ ADIEU MONSIEUR LE CURÉ

Croyant ou non, pratiquant ou non, nous sommes nombreux à avoir rencontré et apprécié Thierry MIN.

Curé d'Augny de 2011 à 2017, Thierry était un de ces rassembleurs, créatif, innovant et à l'écoute de chacun. Il connaissait l'art du vitrail autant que les clochers ou les réglages vidéo. Fin connaisseur d'Albert Camus, il était titulaire d'un DEA sur le thème « La quête d'un monde meilleur chez Camus ». Fin connaisseur d'art sacré, il avait un Master dont le sujet était « La culture religieuse à travers l'image ».

Après sa formation théologique, Thierry a été ordonné en 1995. Prêtre enthousiaste et enthousiasmant, il transmettait la joie du don et la joie de croire.

Il est décédé le 24 août 2020 à l'âge de 50 ans.

MERCI Thierry pour cette vie lumineuse. Repose dans la PAIX.



► Thierry MIN

→ DÉCÈS

Ils nous ont quittés...



► Jeanne LORRAIN

JEANNE LORRAIN
99 ANS le
7 novembre 2019

Nous avons appris le décès de Mme Jeanne Lorrain née Faivre, le 7 novembre 2019 à l'âge de 99 ans. Originnaire de Fontaine-les-Luxeuil en Haute Saône, elle épousa en novembre 1954, Gilbert Lorrain résidant à Augny, décédé le 5 octobre 1974.

De leur union est née Brigitte. Jeanne vécut aux côtés de son mari, de sa fille, de sa belle-mère, Marie-Augustine, décédée en 1987 et de son beau-père, Philippe, décédé en 1959.

Elle aimait accompagner son mari lors de vendanges, récoltes de fraises et de mirabelles. Elle aimait les séjours en Bretagne. Très dévouée, elle prit soin de sa belle-mère en fin de vie.

Jeannette était une femme discrète, intelligente, courageuse et sociable. Elle aimait surtout s'occuper de sa maison, de son jardin, se rendre au village à vélo et accompagner sa fille au quotidien. Elle passa les dernières années de sa vie à la maison auprès de sa fille retraitée.

JULIEN HENRION 90 ANS le 2 juin 2020

Agriculteur de son état, ce métier est inscrit dans son ADN pourrait-on dire. En effet Julien, né à Augny le 17/05/1930 était fils d'agriculteur. Il a lui-même exercé ce métier jusqu'à ce que sonne l'heure de la retraite.

J'aurais dû lui rendre visite pour l'interviewer comme nous avons coutume de le faire dans notre bulletin, pour toutes les personnes atteignant 90 ans dans l'année. Malheureusement le COVID et la maladie en ont décidé autrement. Il s'est éteint à son domicile le 02/06/2020 entouré des siens.

Pourtant il n'était pas question de passer à côté de ce rendez-vous afin de rendre un dernier hommage à cette figure du village.

Julien a tout au long de sa vie prouvé à quel point l'engagement au service des autres avait de l'importance à ses yeux. Il a été conseiller municipal durant deux mandats, puis successivement Président du conseil de fabrique, du syndicat arboricole, et de l'amicale des sapeurs pompiers.

Il a également été juge au conseil des prud'hommes, et a occupé des fonctions syndicales au service du monde agricole.

Son désir de partager au sein des différents collectifs : des idées, des valeurs, des points de vue même si souvent le verbe était haut mais l'essentiel était de faire avancer les choses au service du plus grand nombre.

Julien était aussi un joyeux luron, il aimait fêter, chanter, danser et rire en compagnie de sa famille et de ses amis. J'ai le souvenir du repas des aînés, qu'il ne manquait jamais, lorsqu'il entonnait sa chanson fétiche : « **les cigognes sont de retour** », cette ritournelle interprétée par Lina Margy dans les années d'après-guerre qui

annonçait l'arrivée du printemps et faisait renaître le cœur des amoureux !

Depuis deux ans il était le doyen de notre fête des aînés au bras de la doyenne Gisèle LEFEVRE, un honneur qu'il ne boudait pas lorsqu'il posait pour la photo souvenir.

Avec Françoise son épouse ils ont fêté leurs soixante années de vie commune en 2019. Françoise a veillé sur lui durant toute sa vie et ce jusqu'à son dernier souffle. Ses enfants Catherine, François et Pierre sont véritablement des enfants du village puisqu'ils ont grandi et se sont épanouis à Augny.

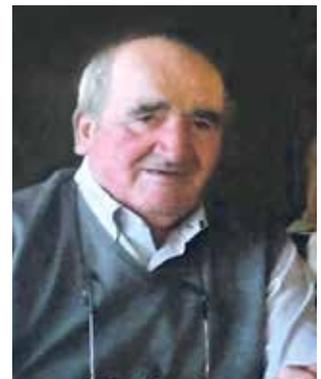
Les garçons ont repris l'exploitation familiale tandis que Catherine l'aînée, qui exerce le métier de journaliste, s'est également installée à Augny.

La plus grande fierté de Julien était sans aucun doute ses petits-enfants Julia, Hugo, Margot, Marie, Louis et Pauline avec lesquels il partageait beaucoup. Ils garderont de leur grand-père le souvenir d'un homme de conviction auprès duquel il faisait bon se confier.

Salut Julien

« Il y a quelque chose de plus fort que la mort c'est la présence des absents dans la mémoire des vivants »

Jean D'ORMESSON



► Julien HENRION

→ DÉCÈS

Ils nous ont quittés...



Marguerite LEVERGOS
88 ANS le 18 mars
2020.

Née le 8 juin 1932 à Epinac en Saône-et-Loire, Marguerite Belin épouse Fernand Levergos en 1955. Quatre enfants naitront de leur union : Pascale, Françoise, Vincent

et Benoît. La carrière de son mari, militaire attaché d'ambassade, les mènera à travers de nombreux lieux, tant en France qu'à l'étranger : Algérie, Paris, Madagascar, Syrie, Bagdad, et Irak. Et en 1970, ils s'installeront définitivement à Augny.

Dès lors, Marguerite a fait sien le village de son mari et s'est complètement investie dans la vie locale. De sa Bourgogne natale elle avait conservé ce petit accent chantant qui « roule les R » et qui lui allait si bien.

Elle faisait partie des fondateurs du Club de l'Amitié et était de toutes les activités : marche du lundi, scrabble du mardi, repas mensuel... Elle se chargeait des commandes du goûter du jeudi avec précision et gentillesse et tous les détails lui tenaient à cœur. Elle ne manquait aucune sortie, aucun voyage, aucune bourse aux vêtements ou autre vide-greniers non plus. Marguerite était partout. « Je ne prends aucun médicament » disait-elle souvent comme pour justifier sa bonne santé. La maladie l'a surprise dans cette belle énergie et ne l'a plus quittée. C'est auprès de son fils et de sa belle-fille, entourée de l'affection des siens qu'elle a passé ses dernières semaines.

Les amis de Marguerite n'ont pas pu l'accompagner lors de ses obsèques, la rigueur du confinement retenait chacun chez soi. Aussi, à la demande de sa famille une messe d'enterrement a été célébrée dans notre église d'Augny le 19 Août 2020, permettant ainsi de lui rendre hommage une dernière fois.



Max HAUDIQUERT
93 ans le 12 septembre
2020

Monsieur Haudiquert est né le 22 juillet 1927. Il s'est installé à Augny avec son épouse Odette en 1978, dans le lotissement des Bégattes. Il partageait son temps entre sa famille, ses deux enfants Sylvie et Pascal, et son métier de mécanicien en hydraulique

dans les établissements Caterpillar. C'est son goût pour la randonnée et la nature qui l'ont conduit à Augny, juste à côté du Saint-Blaise.

Dès l'arrivée de la retraite Max s'est adonné au plaisir de la marche et a entrepris de redonner vie aux chemins de randonnée du St Blaise. Il fallait pour cela tailler, débroussailler, consulter le cadastre pour retrouver

des limites de propriétés. Il fallait surtout retrouver des chemins enfouis sous une nature qui avait reconquis les lieux, niveler ou empierrer. Soutenu par la mairie, aidé de son fidèle ami Pierre, Max a redonné vie aux sentiers et a balisé les parcours de 1989 à 2014. Pour ce travail remarquable et absolument bénévole Max a reçu la médaille de la ville d'Augny en 1997. Encore aujourd'hui nous pouvons dire « Merci Max ».

Max a quitté Augny en 2019 pour s'installer en Normandie près de son fils. C'est à Courseulles-sur-Mer qu'il est décédé le 12 septembre 2020 à l'âge de 93 ans.



→ ÉLECTIONS MUNICIPALES

Cette année à Augny, deux listes se sont opposées AUGNY A VENIR menée par le Maire sortant M. François HENRION et AUGNY AVEC VOUS ET POUR VOUS, menée par M. Hervé KUNTZ.

C'est dans un contexte bien particulier que s'est déroulé le premier tour des Élections Municipales en date du 15 mars dernier. En effet, le jeudi 12 mars le Président de la République annonçait la fermeture des établissements scolaires à compter du lundi 16, mais le maintien du premier tour des élections municipales.

Suite à cette décision, des mesures de précaution ont été mises en place. : gestion des files d'attente, nombre de personnes présentes dans le bureau de vote, hygiène des

mains, stylo individuel etc.

Et tout cela en un temps record.

Remerciements à Messieurs Lionel et Pierre VILAIN qui nous ont offert le gel hydro alcoolique et les lingettes nécessaires.

A l'issue du dépouillement, c'est la liste **AUGNY A VENIR** qui a remporté la majorité des suffrages.

→ RÉSULTAT DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

- AUGNY A VENIR - FRANCOIS HENRION
- AUGNY AVEC VOUS ET POUR VOUS - HERVÉ KUNTZ
- BLANCS
- NULS



INSCRITS : 1 609

VOTANTS : 827

EXPRIMES : 812



LISTE AUGNY A VENIR

HENRION François Maire

GLATTFELDER Béatrice 1^{ère} Adjointe déléguée à l'Administration Générale, aux Affaires Sociales, Culturelles, Associatives, et à l'Habitat.

KOEHLER Philippe 2^{ème} Adjoint délégué aux finances et à l'urbanisme.

LEMIRE Chantal 3^{ème} Adjointe déléguée à la Communication, à l'Education et aux Affaires Scolaires.

HUARD Yves 4^{ème} Adjoint délégué à l'Etat-Civil, à la Police Municipale, aux Commissions de Sécurité, à la gestion des salles communales et aux Manifestations Patriotiques.

FRANIATTE Nicole 5^{ème} Adjointe déléguée au Cadre de Vie, au fleurissement, au Tourisme, au Développement Durable et au Culte.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX : ABEL Loïc, BAGNARIOL Jérôme, BAUQUE Pascal, BERTSCH Claude, CHARFF Mylène, FLOC'H Carole, LATZER Céline, MACCHI Virginie, ONFRAY Michel, PARMENTIER Céline, TISSOUX Céline.

Le Conseil Municipal a été installé en date du 25 Mai 2020, avec à sa tête, **François HENRION, Maire sortant** qui entame son 4^{ème} mandat. Sur les 19 membres que compte le conseil municipal, 2 sont de l'opposition.

Ont démissionné:

Monsieur Sébastien GERROLDT, remplacé par Madame Virginie MACCHI
Monsieur Hervé KUNTZ, remplacé par Monsieur David DI CIANNO.

LISTE AUGNY AVEC VOUS ET POUR VOUS

DI CIANNO David,
COMTE Marie-Pierre

→ AUGNY MOINS 25 % SUR LA TLPE EN 2020 POUR LES COMMERCES AUNÉENS

La TLPE, c'est la taxe locale sur la publicité extérieure.

Elle est recouvrée annuellement par la commune et est applicable à toutes les catégories de dispositifs publicitaires pré-enseignes ou enseignes pour les commerces installés sur le ban communal. Les tarifs sont fixés en fonction des catégories, publicités et pré-enseignes, enseignes et selon les surfaces.

Cette taxe rapporte à la commune environ 300 000 € par an.

En cette année particulière, vu l'état d'urgence sanitaire, la fermeture des commerces entre le 17 mars et le 15 avril 2020, prolongée jusqu'au 11 mai 2020, la commune avait la possibilité, par délibération en conseil municipal, d'adopter un abattement compris entre 10 et 100 % applicables au montant de cette taxe.

Avec une précision, le taux de cet abattement devait être identique pour tous les redevables installés sur la commune.

La plupart des entreprises ont eu à se conformer aux règles particulièrement contraignantes imposées par le gouvernement pour lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19, et ont dû fermer leur enseigne durant la période de confinement.

Le conseil municipal a décidé une mesure exceptionnelle d'abattement de 3 mois sur le montant de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, soit une exonération de 25 % du montant annuel, et donc de 75 000 €.

Dans la foulée et pour être en phase avec cette décision, il a également décidé à l'unanimité qu'il n'y aurait pas d'augmentation de la TLPE pour 2021.

Au lieu de 21,40 € le m² prévu, le tarif restera identique à celui de 2020, soit 21,10 € le m².

→ RÈGLEMENT

Par une délibération du 31 août 2020, le conseil municipal a adopté son règlement intérieur. Véritable législation interne du conseil municipal, le règlement intérieur s'impose aux membres du conseil et le non-respect de ses dispositions peut entraîner l'annulation d'une délibération du conseil municipal.

Bien que dans les communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, l'obligation de rédiger et d'adopter un règlement intérieur ne s'applique qu'aux communes de plus de 3500 habitants, le conseil municipal a estimé nécessaire de se doter d'un tel règlement. Un organisme collégial ne peut en effet être efficace que si ses modalités de fonctionnement interne sont précisées par un texte et si le respect de ce texte est garanti.

Pour élaborer ce règlement intérieur, le conseil municipal a dû respecter deux règles posées par la juridiction administrative : un règlement intérieur ne doit comporter que des mesures concernant le fonctionnement interne du conseil municipal, et ces mesures ne doivent pas porter atteinte aux dispositions législatives et réglementaires régissant ce fonctionnement.

Composé de 33 articles, le règlement intérieur comporte des dispositions diverses. Certaines traitent des réunions

du conseil, qu'il s'agisse de la convocation, de l'ordre du jour, de l'accès aux dossiers ou encore des questions écrites ou orales. D'autres portent sur la tenue de l'assemblée et régissent par exemple la présidence, le quorum, les pouvoirs, la participation aux votes ou la police de l'assemblée. Les commissions et comités consultatifs font également l'objet de dispositions spécifiques notamment en ce qui concerne leur fonctionnement. Le règlement précise aussi les modalités de rédaction des comptes rendus et des procès-verbaux de séances. Enfin, certaines dispositions traitent de la désignation des délégués dans les organismes extérieurs ou encore des modalités d'expression, dans le bulletin d'information générale, des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale.

Les dispositions du règlement intérieur ont force obligatoire et ont vocation à s'appliquer tant qu'elles n'ont pas été modifiées.

→ VISITE DU PLATEAU DE FRESCATY

Le jeudi 15 juin, Monsieur le Maire a proposé aux élus de faire la visite du plateau de Frescaty.

Etonnement devant l'immensité du site. Nous nous sommes arrêtés au beau milieu de l'ancienne piste d'envol et de là : vision à 360°.

D'un côté, le site du FC Metz comprenant le bâtiment HM 17 vaste hangar métallique capable d'abriter tout un terrain de foot.

Ce hangar sera à la base d'un pôle sportif de 31 ha, qui deviendra le centre d'entraînement professionnel du club de foot. Ce pôle comptera en plus de son terrain couvert huit terrains extérieurs dont deux avec tribunes.

Devant nous, le bâtiment « Amazon », la locomotive du site, commence à prendre de la hauteur. De nombreuses entreprises s'y affairant.

Puis, à notre gauche, sur une zone de test agricole, « l'agrobiopole » s'étend avec ses serres et ses champs cultivés.

Nous nous dirigeons ensuite vers la « Ramotte ». L'un des enjeux de la reconversion du plateau de Frescaty est la préservation des milieux naturels, en confortant notamment la trame verte et bleue. C'est dans ce cadre que Metz Métropole procède à la réouverture du ruisseau La Ramotte, en vue de sa renaturation et de son intégration dans les nouvelles limites du parc Simon.

En parallèle, des entreprises ont élu domicile sur le Plateau de Frescaty, séduites par les mutations à venir. Le groupe Gocel, par exemple, occupe quatre bâtiments sur le site, et investira prochainement l'ancien Mess des Officiers.

Monsieur GOCEL nous reçoit dans un de ses entrepôts, et nous explique sa façon de travailler. L'homme qui possède, au départ, une entreprise de chauffage et de plomberie, a su l'agrandir au fil de ses idées et compte à présent une bonne dizaine de filiales. Il se plaît dans ce cadre de verdure. Il a une réelle démarche écologique qui s'applique dans chacune de ses activités.

Son entreprise récupère tout ce qui est démonté sur les chantiers, trie, valorise ces déchets, remet en état des appareils réparables (chaudière). Son projet est de proposer à la vente toutes ces pièces détachées d'occasion et de leur donner une seconde vie.

Puis nous poursuivons notre visite par un passage au gymnase. Autrefois utilisé par les militaires, ce sont maintenant les basketteurs de Metz, les « Canonniers » qui ont investi les lieux rénovés.

Enfin, nous terminons notre visite avec l'ancien Mess des Officiers, la Rotonde, bâtiment emblématique.

Gigantesque structure en béton imaginée par un élève de Le Corbusier, Lionel Gocel y a jeté son dévolu et va engager des travaux de réhabilitation pour que les salariés s'y installent en décembre. Il fera office, entre autres, d'incubateur de start-up.



Les grands chiffres

380 hectares dont 250 hectares d'espaces verts

66 hectares en cours d'aménagement
correspondant à **4 zones prioritaires**

Une piste de **2.4 km** de long et **40 m** de large
120 bâtiments

Un site sur **3 communes** : Augny, Marly, Moulins-Lès-Metz

→ MÉTHANISATION

Le 28 mai 2020, le conseil municipal s'est rendu sur le chantier de l'entreprise de méthanisation, afin d'échanger avec le responsable de ce projet et d'en comprendre davantage les enjeux.

Le méthaniseur en cours de construction sur le ban communal d'Augny, au lieu-dit ferme de Sabré, est un **méthaniseur agricole** et non pas industriel. Cela signifie que toutes les matières entrantes seront **uniquement** d'origine agricole, à savoir : paille, fumier, lisier, maïs, etc. Ces matières qui actuellement attendent dans les exploitations avant d'être répandues dans les champs seront achetées aux agriculteurs et stockées dans les espaces prévus pour être mélangées avant introduction dans le digesteur.

Les déchets verts seront comprimés en ensilages, à l'abri de l'air.

Un chargeur et une trémie introduiront dans les cuves les différents éléments selon un mélange variable. L'eau nécessaire au processus de « digestion » est ajoutée. La cuve de 7 mètres de haut, est chauffée à 40°. Elle est recouverte de façon hermétique. Le gaz obtenu est uniquement le dégagement naturel des matières introduites, sous l'effet de la fermentation. Comme dans un estomac.

A l'issue de la fermentation, matières sèches et liquides sont séparées dans une presse à vis. Les deux éléments sont très fertilisants et assimilables immédiatement par les plantes. Le gaz produit, CH₄ est analysé par GRDF, nettoyé et odorisé car absolument inodore à sa sortie des cuves. Chargé de la fameuse odeur « œuf pourri » il sera injecté dans le réseau principal.

POURQUOI PARLE-T-ON D'ÉNERGIE VERTE ?

Tous les éléments entrants viennent des champs et à l'issue du processus y retournent.

Laissés dans les près, les fumiers contribuent à l'effet de serre. Ils ont besoin de 12 mois de décomposition pour être assimilables. Rapidement introduits dans le méthaniseur, transformés en azote, phosphore et potasse ils sont immédiatement efficaces pour la vie des plantes. Cet engrais ainsi obtenu de façon naturelle est homologué en agriculture bio.

Les cultures intermédiaires qui occupent les terres laissées libres entre 2 récoltes sont des pièges à nitrates et des pompes à CO₂ : tournesol, avoine, maïs tige, céréales immatures. Ces plantes vont de plus attirer les abeilles et donc entraîner un nouveau cycle de vie. Aucune terre agricole ne va être détournée pour produire de quoi alimenter le méthaniseur. Une rotation différente des cultures va même éviter les pesticides et donc coûter moins cher aux agriculteurs.

A l'avenir, le méthaniseur pourrait recevoir les tontes de gazons des particuliers, bien sûr sans débris plastiques ou autre polluant. Et chacun repartirait avec son compost naturel. Les tontes de bords de routes, si elles ne sont pas polluées de tous les emballages de Mac Do, canettes, verres, papiers divers sont une source à exploiter.

A l'avenir aussi : **une station GNV** pourrait distribuer le carburant vert capable de remplacer le gasoil.





Certaines sociétés de transport ont déjà franchi le pas. Enfin le site vise à terme son autonomie énergétique : en eau par la récupération des eaux de pluies et des effluents liquides du digesteur et son autonomie en électricité par ses panneaux solaires. La question concernant le risque d'explosion n'est pas évitée : tout est surveillé en permanence, le gaz qui s'échapperait ne peut s'enflammer seul ; l'orage ne peut créer d'explosion.

Ce gaz vert fabriqué non loin de chez nous, rigoureusement analysé et contrôlé par GRDF sera brûlé dans nos chaudières ou nos plaques de cuisson.

Merci à monsieur Julien BILOCO pour toutes ces explications et cette entreprise « vertueuse ». La méthanisation agricole est un monde à découvrir ; n'hésitez pas à vous informer pour en comprendre les enjeux. La transition énergétique demande d'oser ces innovations. La qualité environnementale du site montre



également le sérieux de ce projet : semi enterrées les cuves ne coupent pas l'horizon ; bardage bois, peintures vertes des éléments de construction se fondent dans le paysage.

gratuit - Crédit photo : Gettyimages

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

* Tarif HT bloqué à la souscription. Détails sur uem-metz.fr

L'OFFRE
GAZ
PRIX BLOQUÉ 3 ANS*
JE VALIDE !

uem-metz.fr

03 87 34 45 00



La majorité municipale remercie tous les électeurs qui se sont déplacés pour accomplir leur devoir citoyen le 15 mars 2020 dans des conditions particulières et surtout inédites. Un résultat sans appel est venu confirmer toute votre confiance dans l'équipe « Augny À Venir » menée par François HENRION, Maire sortant, et nous vous en remercions.

La mise en place d'une équipe municipale renouvelée va nous permettre de poursuivre les efforts engagés sur le précédent mandat tout en s'adaptant aux nouveaux enjeux de notre société qu'ils soient environnementaux, économiques ou sanitaires.

Tout d'abord, nous confirmons notre soutien aux écoles. L'apprentissage et l'épanouissement des enfants à toujours été notre priorité. Depuis bien longtemps, nous avons pris le virage du numérique et continuons à déployer des outils modernes en étroite collaboration avec le corps enseignant. L'apprentissage c'est aussi la découverte et l'ouverture vers les autres, c'est pourquoi nous croyons aux bienfaits des activités plurielles et variées proposées par le service périscolaire grâce à l'investissement de toutes nos associations locales, leurs bénévoles et nos amis de la maison HANDAS.

Nous développons une urbanisation raisonnée qui prend en compte le parcours résidentiel et permet à chacun de pouvoir envisager un projet d'installation ou le maintien sur notre commune par des projets de qualité que ce soit la location, l'accession à la propriété ou l'offre de résidence sénior.

Nous poursuivons notre soutien aux services de proximité et aux commerces afin de privilégier le lien social au sein du village.

La requalification de la traversée d'Augny permettra notamment de mettre en valeur la place Saint Jean et de faciliter l'accès aux commerces. Cette requalification de la traversée alliera la sécurité des piétons, le confort des riverains, l'enfouissement des réseaux sans oublier l'embellissement de notre commune.

Nous finalisons l'aménagement du plateau sportif avec la construction du vestiaire football/tennis. Ce bâtiment est l'aboutissement de plusieurs années de travaux et de soutien envers le monde associatif. Le bénéfice de ces investissements se ressent depuis plusieurs années dans nos clubs, et encore dernièrement avec la création d'une école de football féminin.

Nous pérennisons la sauvegarde de notre patrimoine naturel avec la poursuite de l'aménagement du parc Simon, la prévention des inondations avec la restauration de la Ramotte.

Enfin en partenariat avec la Métropole nous engageons notre énergie pour traduire l'aménagement du plateau de Frescaty en un moteur de mobilité, et d'essor économique, le tout dans un environnement renaturé. De nombreux projets au service de tous pour mieux vivre ensemble.

La majorité municipale.



Suite aux élections, deux candidats de la liste d'opposition ont été élus au conseil municipal : Mme Marie-Pierre Comte et M. David Di Cianno.

Dans l'intérêt des Aunéens, et pour tout ce qui dépendra de nous, cette opposition nous la souhaitons constructive et apaisée malgré une mise en route difficile, les refus et empêchements divers auxquels nous avons dû faire face depuis le début de notre mandat...

Quand les projets seront bons, nous les soutiendrons, dans le cas contraire, nous nous y opposerons. Et dans tous les cas nous vous informerons.

Ces 12 dernières années, notre village s'est progressivement transformé en lotissement/dortoir avec un urbanisme et des infrastructures mal pensés, des constructions sans âme et sans grâce qui vieillissent déjà mal.

Cette fuite en avant doit cesser. Et ça commence mal. Le PLU actuellement en cours de révision aurait pu

permettre l'inclusion de normes et réglementations nouvelles dignes des enjeux environnementaux du XXIème siècle dans tous les projets d'urbanisme, ce qui n'est pas le cas avec les programmes en cours.

Augny est une commune riche. Ce qui nous manque, ce ne sont donc pas les moyens, mais une volonté politique.

Dès que M. le Maire aura répondu à notre demande d'entretien, nous lui feront des propositions pour améliorer notre qualité de vie et le lien social au sein de notre village. Nous vous tiendrons informés des résultats.

« VOUS ÊTES LA VOIX, NOUS SOMMES LE LIEN ».
Marie-Pierre COMTE, David DI CIANNO

Facebook Augny avec vous et pour vous.



COMMUNIQUÉ

Juin 2020

PLATEAU DE FRESCATY : RENATURATION DU RUISSEAU LA RAMOTTE

«Relier le site à son environnement et valoriser sa biodiversité.» C'est un des axes structurant du Plan Guide, véritable fil conducteur de la reconversion du plateau de Frescaty. L'un des enjeux de cette reconversion, et particulièrement des aménagements de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) Pointe SUD, est la préservation des milieux naturels en confortant notamment la trame bleue du site. C'est dans ce cadre que Metz Métropole procède à la réouverture du ruisseau La Ramotte, en vue de sa renaturation et de son intégration à un parc paysager.

La trame bleue

Très présente sur le site mais paradoxalement très peu perceptible aujourd'hui, la trame bleue du site est structurée par 2 cours d'eau : la Ramotte et le Rilleau.

Elle est ponctuée d'étangs et de bassins. La Ramotte, busée (c'est-à-dire contenue dans une canalisation enterrée sur environ 617 mètres) au temps de l'ancienne base aérienne, n'a pas été entretenue depuis de nombreuses années. Elle sera remise à ciel ouvert et intégrée dans un parc de 4 hectares dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Pointe Sud puis fera l'objet d'un entretien régulier.

Metz Métropole prévoit la création d'une ripisylve (végétation des cours d'eau) équilibrée et diversifiée. Pour cela, la collectivité s'appuie sur des hydrogéologues, des paysagistes et l'étude SESAME (qui se concentre sur les services écosystémiques fournis par les arbres et arbustes, liés au réchauffement climatique et à la préservation de la biodiversité).

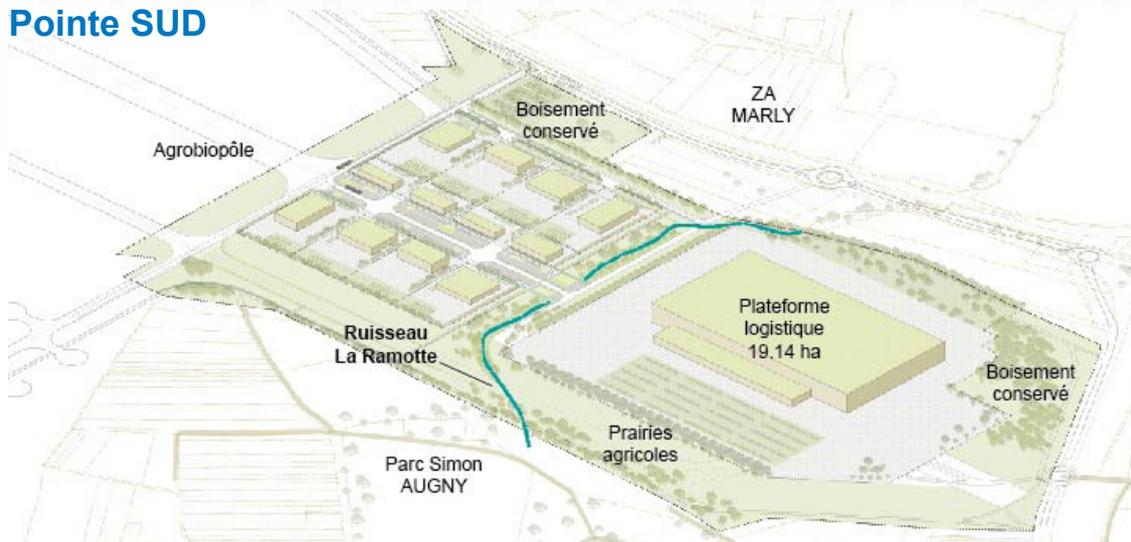


Trame bleue : perspective d'aménagement paysager autour du ruisseau Le Rilleau

Cet aménagement doit permettre l'installation d'une nouvelle biodiversité dans le lit et sur les berges du ruisseau : en veillant à lui donner un aspect naturel et favorable à la biodiversité : berges en pentes douces, profils variés, techniques de génie végétal ...

Des ouvrages de franchissement de la Ramotte sont également prévus. L'un supportera l'ancien chemin de ronde réhabilité en sentier «balade et découverte» et le second, la voie d'accès nord à la plateforme logistique Amazon.

Détail de la ZAC Pointe SUD



Les travaux

Etape 1: Terrassement

Mai-Juin 2020

Etape 2: Dépose du tuyau et mise en eau du vallon

Août-Septembre 2020

Etape 3: Aménagement paysager

Novembre 2020-Mars 2020/2021



Travaux de terrassement au sud du plateau de Frescaty

Durant les travaux, un suivi régulier de la qualité des eaux sera effectué et plusieurs mesures permettront d'assurer un impact minimal du chantier sur le milieu naturel. Parmi ces mesures, une pêche de sauvegarde.

En effet, si lors des travaux de mise en eau du nouveau lit, une diminution temporaire du débit à l'aval de la zone de chantier est constatée, la pêche de sauvegarde préalablement effectuée afin de prélever et de déplacer les poissons qui pourraient être mis en danger, permettra un maintien du peuplement naturel du ruisseau.



Futur tracé de la Ramotte dans la partie Ouest de la ZAC (Trame Prairiale)

metzmetropole.fr - [facebook.com/MetzMetropole](https://www.facebook.com/MetzMetropole) - twitter.com/MetzMetropole
Contact Presse : Céline VINCENT - 03 87 39 39 14 - 06 20 90 99 80
cvincent@metzmetropole.fr



→ NAISSANCES 2020

- FORCA Emilio, le 7 janvier
- MULLER Noa Thierry Gabriel, le 9 janvier
- ROSETTO Victoria, le 3 mars
- LEON Gaël Janitzio, Nathanaël, le 13 mars
- QAMEL Liam Michel Lakbir, le 30 mars
- TROTIN Miya Camille Carah, le 19 avril
- DELESSE Alban, le 17 mai
- SPRUNCK Théo, le 26 mai
- VALLETA Gaël, le 07 juin
- COUTRAY DE PRADEL Tiago, le 19 juin
- DUTHEIL PETIT Aloïs Nicolas Marcel Augustin, le 25 mai
- LEVY Lucas Arnaud, le 16 juillet
- GÉNIN Cloé, le 6 Août
- LÉONARD Louise, le 1^{er} septembre



→ DÉCÉS :

- Jeanne LORRAIN, le 7 Novembre 2019
- Germain EMOND, le 12 janvier 2020
- Jean-Noël CERISE, le 29 Février 2020
- Marguerite LEVERGOS, le 18 Mars 2020
- Jean PISTORE, le 14 avril 2020
- Julien HENRION, le 2 juin 2020
- Max HAUDIQUERT, le 12 septembre 2020



→ MARIAGES :

- TISSOUX Céline et MALEVILLE Frédéric, le 04 juillet 2020
- Camille CHARFF et Pierre SCHELLEKENS, le 21 Août 2020
- Julia REGGIANINI et Florian DUPONT, le 11 Septembre 2020



MONUMENTS FUNERAIRES

AQUAGRANIT

A PARTIR DE 2 800.00€ TTC*
POSE + SEMELLE COMPRISE

RÈGLEMENT
3X
SANS FRAIS**

MODELE CASCADE



MONUMENT EN GRANIT F.A.
TARIF EN FONCTION DES STOCKS
DISPONIBLES SEMELLE DE 140 X 240 CM.
ADAPTATION DU SOUBASSEMENT
SELON CIMETIÈRE MOTIF + GRAVURE EN
SUPPLÉMENT POSE DANS UN RAYON DE 25 KM



NOS SERVICES

- Nettoyage complet
- Remise en état des monuments
- Gravures
- Entretien
- Tous travaux de cimetière
- Choisir et personnaliser vos monuments funéraires sur écrans,
- Exposition de Monuments

DANS UN ENVIRONNEMENT DE VERDURE



L'EXPÉRIENCE AU SERVICE DE LA QUALITÉ DEPUIS PLUS DE 80 ANS !

86, rue Costes et Bellonte - 57155 MARLY-FRESCATY
www.pf-acquaviva.fr

* Photos non contractuelles - ** Voir conditions en magasin.

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
03 87 65 38 74
MARLY FRESCATY
Grand parking - Bus Ligne 2

waves

ACTISUD

54 ENSEIGNES

dont **9** RESTAURANTS

7j/7 de 9h à minuit !

Nombreuses animations
pour les enfants.

OUVERTURE
D'UN CINÉMA
EN 2021.